

Sujet : La Chapelle Bâton (86) – PC n°086 055 22 A0001 - implantation d'une centrale photovoltaïque au sol - avis ministère des Armées.
De : LACASSAGNE Sylvie (par AdER) <sylvie.lacassagne@intradef.gouv.fr>
Date : 12/12/2022 à 14:35

Réponse de l'Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense (ESID) de Bordeaux :

Objet : La Chapelle Bâton (86) – PC n°086 055 22 A0001 - implantation d'une centrale photovoltaïque au sol - avis ministère des Armées.
V/Réf : Courrier du 25 novembre 2022 de DDT 86.

Bonjour,

Par correspondance de référence vous demandez à l'ESID de Bordeaux d'émettre un avis dans le cadre du PC n° 086 055 22 A0001 relatif au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de La Chapelle Bâton (86).

L'étude du dossier n'identifie aucune emprise ni servitude appartenant au ministère des Armées sur le territoire de la commune citée.

En conséquence, l'ESID de Bordeaux n'émet pas d'objection à la réalisation de ce projet et n'émet aucune autre observation concernant ce dossier.

Cordialement

OET Sylvie LACASSAGNE
Agent domanial
Bureau Gestion et Administration du Domaine
Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Bordeaux
9, rue de Cursol – CS 21 152 – 33088 BORDEAUX cedex